REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20200611-2020_060-DE
Reçu le 15/06/2020
Publié le 15/06/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt le onze du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 juin 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 18
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme LE TOUMELIN Virginie, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Frédéric GAILLAND

Etaient absents et représentés : M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. GUEYDAN Jean-Marie

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal (M14) de la commune sur l'exercice 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2020 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2020,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Autoriser** la décision modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Dépense	Fonctionnement	011	66111	-	Intérêts de dette	1 500,00	
Dépense	Fonctionnement	022	022	-	Dépenses imprévues	-1 000,00	
Dépense	Fonctionnement	67	673	-	Titres annulés sur exercices antérieurs	-500,00	

AR Prefecture

005-200034502-20200611-2020_060-DE
Reçu le 15/06/2020
Publié le 15/06/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Recette	Fonctionnement	77	773	-	Mandats annulés sur exercices antérieurs		210 000,00
Dépense	Fonctionnement	023	23	-	Virement à la section d'investissement	210 000,00	

Dépense	Investissement	16	1641		Remboursements du capital	11 000,00	
Dépense	Investissement	21	21318	201704	Travaux isolation de la Crémaillère	294 000,00	
Dépense	Investissement	21	2151	1301	Voirie communale	30 000,00	
Recette	Investissement	13	1321	1204	Acquisitions foncières		63 000,00
Recette	Investissement	13	1321	0202	Bâtiments communaux		7 719,00
Recette	Investissement	13	1321	0202	Bâtiments communaux		4 603,00
Dépense	Investissement	20	2031	201706	Etude garage technique	-49 678,00	
Dépense	Investissement	021	021	-	Virement de la section de fonctionnement		210 000,00

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**19**
Membres présents :	**18**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**1**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2020
Affiché ou publié le : 12 JUIN 2020

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)